

septembre à  
décembre  
2023

N° 13

# JOURNAL

## Relais Petite Enfance Cuverville/Démouville

### Edito

Chers parents,  
assistants maternels,  
et gardes d'enfants à domicile,

C'est la rentrée !

Une réorganisation pour les professionnelles,  
pour les familles et pour le Relais Petite  
Enfance.

Vous trouverez le programme des 4 prochains  
mois !

Bonne lecture

Susie, animatrice remplacement du Relais  
Petite Enfance

RPE de Cuverville/Démouville

13 Bis rue du Manoir

14 840 CUVERVILLE

Tél : 02.31.34.28.78

Port : 06.60.05.42.22

[rpe.cdville@fede14.admr.org](mailto:rpe.cdville@fede14.admr.org)



Relais Petite Enfance de  
Cuverville/Demouville

#### Accueil sur rendez-vous

**Mardi** : 13h - 17h

**Mercredi** : 9h - 13h

**Jedi** : 13h - 17h

**Vendredi** : 13h - 16h30

#### Matinées d'éveil

**Mardi** : 9h30 - 11h30

Au centre de loisirs de **Cuverville**  
Rue du Manoir

**Jedi et vendredi**: 9h30 - 11h30

Au centre de loisirs de **Démouville**  
Allée des enfants



# A vos agendas !

## RÉUNION DE RENTRÉE

Retrouvons nous afin d'échanger sur l'organisation du Relais Petite enfance pour l'année scolaire 2023/2024. Mme Suas puéricultrice du secteur interviendra sur le métier d'assistants maternels, le guide de sécurité.

**Le mardi 12 septembre à 19h30**  
**Dans la salle de l'accueil de loisirs de Cuverville**  
**Sur inscription**

ASSISTANTS MATERNELS  
ET GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

## ANALYSE ET ÉCHANGE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile sont confrontés quotidiennement à des situations professionnelles qui nécessitent de prendre du recul, à intervalle régulier. Ou d'échanger sur des pratiques. Face aux spécificités du métier et à l'isolement qu'il entraîne, les Relais Petite Enfance proposent d'organiser des temps d'Analyse et d'échange des Pratiques Professionnelles pour permettre aux professionnels d'échanger librement dans un climat de confiance.

**Un groupe d'analyse des pratiques réunit une douzaine de personnes, 3 à 4 fois dans l'année, sous la supervision d'un thérapeute. les professionnels inscrit ont l'obligation de suivre l'ensemble des séances.**

### 5 séances de 1H30 les :

- 19 septembre
- 21 novembre 2023

ASSISTANTS MATERNELS  
ET GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

**à Mondeville - de 19h30 à 21h.**  
**Sur inscription, attention 2 places maximum**

# A vos agendas !

## TROUBLE MUSCULO-SQUELETTIQUES

Le Relais en partenariat avec les Relais de Cormelles-le Royal, et Giberville et l'IRCEM organise une soirée :

**Prévenir les Troubles Musculo Squelettiques, c'est avant tout les identifier, les connaître et maîtriser les risques pour modifier les conditions de travail.**

Les enjeux pour le salarié sont très importants, sur le plan personnel comme professionnel :

- préserver sa santé
- exercer au mieux son métier
- être mieux préparé aux situations difficiles
- éviter les accidents du travail et les blessures
- éviter l'inaptitude au travail et conserver son emploi

**Inscription dès que possible**



**Le mercredi 27 septembre et lundi 16 octobre**

**De 20h à 22h**

PARENTS OU FUTURS PARENTS

**Espace Camille Claudel à Giberville**

ASSISTANTS MATERNELS  
ET GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

**Brico nounou**

« préparons les fêtes de fin d'année »

**Le mardi 28 novembre à 19h30**

**Dans la salle de l'accueil de loisirs de Cuverville**

**Sur inscription**



# Matinées d'éveil / soirées

**SEPTEMBRE**

12	Mardi	Cuverville	Réunion de rentrée
19	Mardi	Cuverville	Sortie au parc de Grentheville
		Mondeville	<b>Analyses des pratiques professionnelles</b>
21	Jeudi	Démouville	Sortie au parc de Mondeville (du coté Bibliothèque bois du biez)
22	Vendredi	Démouville	Sortie Giberville (point de RDV à la ferme d'Amélie)
26	Mardi	Cuverville	Jeux libres
27	Mercredi	Giberville	<b>Soirée trouble musculo squelettique</b>
28	Jeudi	Démouville	Jeux libres
29	Vendredi	Démouville	

**OCTOBRE**

03	Mardi	Cuverville	Apporter photos des enfants /Gommettes
05	Jeudi	Démouville	
06	Vendredi	Démouville	

# Matinées d'éveil / soirées

**OCTOBRE**

10	Mardi	Cuerville	Semaine du goût	
	12	Jeudi		Démouville
	13	Vendredi		Démouville
16	Lundi	Giberville	Soirée trouble musculo squelettique	
17	Mardi	Cuerville	Eveil musical	
19	Jeudi	Démouville		
20	Vendredi	Démouville		

**NOVEMBRE**

7	Mardi	Cuerville	Automne	
	9	Jeudi		Démouville
	10	Vendredi		Démouville
14	Mardi	Cuerville	Jeux hétéroclites	
16	Jeudi	Démouville		
17	Vendredi	Démouville		
21	Mardi	Cuerville	Encastremets	
		Mondeville	Analyses des pratiques professionnelles	
23	Jeudi	Démouville	Encastremets	
24	Vendredi	Démouville		
28	Mardi	Cuerville	Transvasement	
			Brico Nounou	
30	Jeudi	Démouville	Transvasement	

# Matinées d'éveil / soirées

DECEMBRE

01	Vendredi	Démouville	Transvasement
05	Mardi	Cuerville	
07	Jeudi	Démouville	Brico Noël
08	Vendredi	Démouville	
12	Mardi	Cuerville	Détentes
14	Jeudi	Salle des fêtes de Cuerville	Spectacle de fin d'année
15	Vendredi	Démouville	Détentes
19	Mardi	Cuerville	
21	Jeudi	Démouville	Jeux libres
22	Vendredi	Démouville	



## ÉVEIL MUSICAL

Notre environnement est fait de bruits de toutes sortes. Il est important d'exercer nos petites oreilles à des sons plus mélodieux. Car l'éveil sensoriel passe aussi par l'ouïe.

Didier « Papillon » nous emportera dans son univers musical et nous présentera ses instruments de musique.

# Retour en images

SORTIE DE JUILLET



# Spectacle de fin d'année

## Contes autour du monde

Ce spectacle met en scène et en musique des contes traditionnels de contrées éloignées...

Des histoires à la fois hypnotisantes, drôles et musicales.

Musique, instruments, chansons, théâtre, objets sonores, humour ren-



**Le jeudi 14 décembre**

**À 10h**

**Salle des fêtes de Cuverville**

**Sur inscription !**

# Dossier pédagogique

## Transporter un enfant en voiture

### Réglementation pour les enfants de moins de 10 ans :

- L'enfant doit obligatoirement être installé dans un dispositif de retenue homologué et adapté à sa morphologie.
- Il est interdit de faire monter l'enfant à l'avant du véhicule, sauf s'il est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage. Dans ce cas, pensez à désactiver l'airbag du passager avant.
- Chaque siège ne peut être occupé que par une seule personne ;
- L'installation d'un enfant à l'avant est tolérée, lorsque le véhicule ne dispose pas de banquette arrière ou si celle-ci est déjà occupée par des enfants de moins de dix ans, ou encore si le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité. Toutefois, ce type d'installation est fortement déconseillé et doit rester exceptionnel.
- Il est conseillé de ne pas faire monter un enfant à l'avant tout de suite après ses dix ans. En cas d'accident ou de choc, celui-ci sera plus en sécurité sur un siège arrière.

Cliquez sur le QR code pour regarder la vidéo sur les sièges selon le poids et l'Age du jeune enfant.

Source : *securité routière.gouv*



Pour aller plus loin : <https://www.securange.fr/>



# Dossier pédagogique

## Transporter des enfants à vélo

**Il est tout à fait possible de transporter un enfant sur un vélo en toute sécurité. Pour cela, il existe d'ailleurs différents moyens, du siège-enfant à la remorque-vélo.**

Siège enfant à vélo : ce que dit le code de la route

Dès que l'enfant sait se tenir en position assise, il est envisageable de le transporter sur votre vélo.

Un enfant de moins de cinq ans doit obligatoirement être installé dans un **siège adapté et homologué**, muni d'une **ceinture** de sécurité et de **repose-pieds**.

Au-delà de cet âge, il est recommandé de continuer à utiliser un siège-enfant, tout en adaptant le dispositif en fonction de l'âge et de la taille de l'enfant.

Il existe différents types de sièges-auto homologués .

L'enfant peut-être transporté à l'avant, ou à l'arrière de votre vélo. Les secousses seront amorties si vous fixez votre siège enfant sur le tube de selle. Si vous transportez l'enfant à l'avant de votre vélo, il est préférable que celui-ci soit âgé d'au moins 9 mois et pèse moins de 15 kg. Ce moyen de transport est tout aussi facile et stable qu'à l'arrière de vélo.

Préférez un siège-auto qui soutient la tête de l'enfant et enveloppe correctement son corps. En fonction des sièges, le poids maximal de l'enfant oscille entre 25 et 35 kg.

Préférez un siège-auto avec des repose-pieds réglables. Les pieds de l'enfant ne doivent jamais toucher la roue arrière.

## Port du casque obligatoire pour les enfants



**Tous les enfants de moins de 12 ans ont l'obligation de porter un casque sur un vélo, ou une draisienne. Au-delà, le port du casque est fortement recommandé.**

Source : [securite routièrè.gouv](http://securite routièrè.gouv)

# Dossier pédagogique

## Les sorties et transports du bébé :

**Quelques préconisations du guide de sécurité des assistants maternels du Conseil départemental du Calvados**

### En voiture :

L'accord des parents (autorisation écrite) est un pré-requis indispensable. L'obligation d'avoir une attestation d'assurance spécifique du véhicule pour couvrir les enfants accueillis lors de transports, y compris lorsque l'assistant maternel n'est pas le conducteur.

Votre conjoint peut toutefois être le conducteur à condition que vous soyez présent dans le véhicule.

Il est conseillé d'enlever blousons et combinaisons qui peuvent réduire l'efficacité des sécurités du siège auto.

Position du siège enfant : dos à la route jusqu'à 15 mois et jusqu'à ce que leur taille atteigne 80 cm.

I-Size : nouveau règlement basé sur la taille de l'enfant et non plus sur son poids. Cette nouvelle norme européenne impose de faire voyager les enfants plus longtemps dos à la route, et de généraliser l'utilisation du système ISOFIX (entrée en vigueur depuis 2013).

Vous devez utiliser des rehausseurs avec dossier pour des enfants mesurant moins de 1.25 mètres.

Les rehausseurs sont obligatoires jusqu'à 10 ans ou enfant mesurant moins de 1.35 mètres. Un enfant ne doit jamais être laissé seul dans une voiture.

Le co-voiturage est interdit.

### Trajets à pieds :

**Les sorties à pied doivent faire l'objet d'une autorisation écrite des parents .**

Chaque enfant doit avoir une place en poussette (jusqu'à 30 mois environ). Les enfants à pied doivent être soit tenus par la main d'un adulte, soit tenir la poussette, soit être sur un marche-pied homologué. Vous ne devez pas avoir plus de deux enfants en dehors de la poussette, marche - pied compris. L'assistant maternel doit pouvoir réagir et intervenir immédiatement en cas d'imprévu (notamment sur la voie publique).

### Trajets en poussette :

Les sorties à pied doivent faire l'objet d'une autorisation écrite des parents. Les poussettes doivent répondre aux normes en vigueur à savoir disposer d'un système d'attache 5 points.



**Il est interdit de transporter des enfants sur une trottinette adulte.**

**Le conseil départementale du calvados autorise depuis le 23 juin l'autorisation du triporteur/vélo cargo à partir de 9 mois. Sous réserve d'une autorisation écrite des parents, d'un dispositif de sécurité adapté aux enfants (casque et harnais). L'assistant maternel doit également souscrire à une assurance.**

# Pour aller plus loin

## Comptines



### Les experts de la prudence : 15 comptines de prévention sur les dangers de la maison

Auteur : Kristell de Mouette

Paru le : 09/02/2006

Éditeur(s) : Almakane

### Résumé

Sur le thème de la prévention des accidents domestiques, 15 comptines illustrent les dangers de la maison et les

## Lecture

Des petites histoires courtes et faciles à lire pour les jeunes enfants.

En accompagnant Gaspard et Lolita dans leurs aventures, ils découvriront comment traverser la route sans danger, comment circuler à vélo, l'utilité des feux tricolores et des sens interdits, l'importance d'être courtois, et bien d'autres choses encore ! Des conseils pertinents, de la morale, et... de belles aventures !

Alors, bonne lecture, et... bonne route !

